Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-200054880-20251202-2025_60-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE DU LOU DU LAC

Date de convocation :
25 novembre 2025

Convocation affichée le:
25 novembre 2025

Compte rendu affiché le:
2 décembre 2025

Nombre de membres :

Effectif légal : **19**

En exercice : **19**

Présents : **12**

Votants : **16**

SEANCE DU 1er DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle du Lou du Lac, s'est réuni à la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick HERVIOU, Maire de la commune de La Chapelle du Lou du Lac.

Etaient présents :
HERVIOU Patrick, ROUAULT Yves, BOUILLET Isabelle, GAUTIER Alain, MANCHERON Françoise, HERVIOU Fabrice, PERCHEREL Jean-Claude, POTTIER Isabelle, EON Marie-Noëlle, DAUGAN Yannick, POULAIN Alan, PERCHEREL Linda.

Etaient Excusés : LOUISFERT- GAUTIER Sandrine (*pouvoir à I. BOUILLET*), VISSET Cécile (*pouvoir à F. HERVIOU*), BOSSARD Isabelle, DAY Estelle (*pouvoir à P. HERVIOU*), DESPRES Nadège (*pouvoir à F. MANCHERON*), TIREL Cédric, AUVÉ Fabrice
Absents :

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Fabrice HERVIOU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : travaux de voirie 2026 – validation de l'AVP (2025-60)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le bureau d'études INFRA CONCEPT a été désigné en tant que Maitre d'œuvre dans le dossier d'aménagements de voirie dans plusieurs secteurs de la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil que le bureau d'études a terminé son avant-projet et que celui-ci a suivi les préconisations résultant de l'étude de déflexion.

Monsieur le Maire présente au conseil cet AVP et propose de le valider pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 281 225 € HT

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** l'avant-projet relatif aux travaux d'aménagements de voirie dans plusieurs secteurs de la commune pour un montant estimé de 281 225 € HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à rechercher des financements
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour cette affaire.
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire, ou à l'adjoint délégué en cas d'absence de celui-ci, pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Le Maire
Patrick HERVIOU

Transmis au représentant de l'état le : 02/12/2025 Reçue en Préfecture le : Notifiée le :	Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L2131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales. A la Chapelle du Lou du Lac, le 02/12/2025